



RÉNOVATION DES
PROGRAMMES À L'APPUI
DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET
DES TERRES



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada 

MESSAGE AUX PARTICIPANTS



Publié en juin 2009, le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones offre une approche nouvelle et complète au développement économique des Autochtones qui reflète les possibilités significatives, réelles et croissantes pour les Autochtones au Canada.

Élaboré en partenariat avec les principaux intéressés, le Cadre représente un changement fondamental de la façon dont le gouvernement fédéral soutient le développement économique des Autochtones. Le Cadre préconise une approche pangouvernementale centrée, sensible aux conditions économiques nouvelles et changeantes, et mobilise des partenariats pour contrer les obstacles persistants qui entravent la participation à part entière des Autochtones à l'économie canadienne.

En plus du Cadre, le gouvernement du Canada a entamé un certain nombre d'interventions stratégiques au cours des quatre dernières années pour encourager le développement économique des Autochtones et du Nord et accroître la participation des Canadiens autochtones et des résidents du Nord à l'économie.

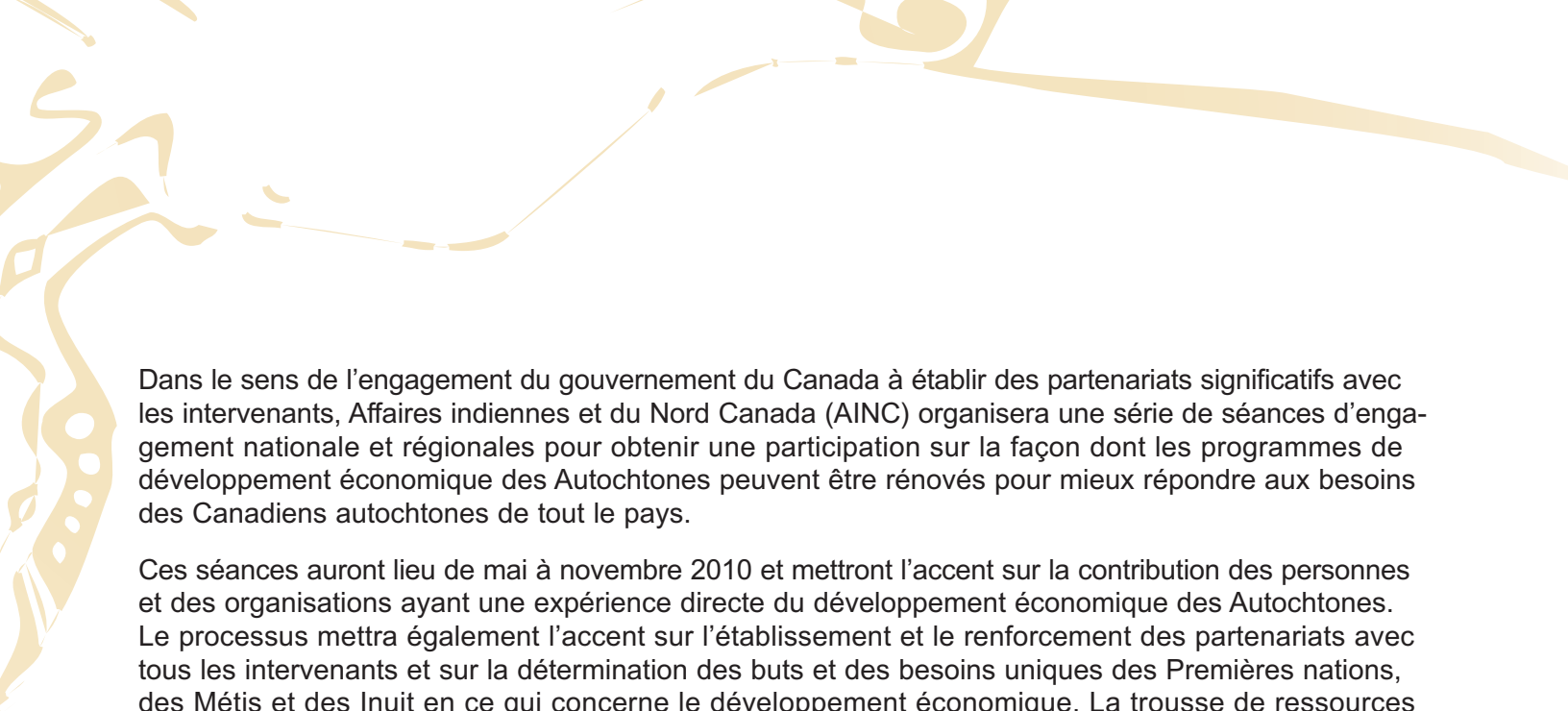
Le *Plan d'action économique du Canada*, la stratégie globale du gouvernement du Canada pour stimuler l'économie canadienne, reconnaît que l'établissement de nouvelles possibilités pour que les Canadiens autochtones participent pleinement à l'économie canadienne est le moyen le plus efficace de combler le fossé socio-économique devant lequel se retrouvent la plupart des Canadiens autochtones.

En juin 2009, le rôle du Conseil national de développement économique des Autochtones consistant à offrir des conseils en matière de développement économique a été renforcé. Ce conseil du secteur privé sans lien de dépendance offre des conseils critiques dans des domaines comme les stratégies d'investissement, la création d'entreprises, l'accès au capital commercial, la participation autochtone aux grands projets, les partenariats entre Autochtones et non-Autochtones ainsi que l'élaboration de politiques.

En août 2009, la nouvelle Agence canadienne de développement économique du Nord, une agence autonome, a été créée. Cette agence aidera à établir le fondement d'un avenir économique prospère pour ceux qui vivent, travaillent et soutiennent leur famille dans le Nord.

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement du Canada a également promulgué une législation habilitante dans plusieurs domaines, notamment le développement commercial et industriel dans les réserves, la gestion foncière, la gestion du pétrole, du gaz et des fonds, la fiscalité, et la gestion financière et statistique.

Bien que le Cadre et les initiatives connexes représentent une approche moderne et stratégique du développement économique des Autochtones, il existe un consensus émergent selon lequel les programmes gouvernementaux devraient être plus sensibles aux conditions nouvelles et changeantes et devraient considérer les besoins uniques des Premières nations, des Métis et des Inuit.



Dans le sens de l'engagement du gouvernement du Canada à établir des partenariats significatifs avec les intervenants, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) organisera une série de séances d'engagement nationale et régionales pour obtenir une participation sur la façon dont les programmes de développement économique des Autochtones peuvent être rénovés pour mieux répondre aux besoins des Canadiens autochtones de tout le pays.

Ces séances auront lieu de mai à novembre 2010 et mettront l'accent sur la contribution des personnes et des organisations ayant une expérience directe du développement économique des Autochtones. Le processus mettra également l'accent sur l'établissement et le renforcement des partenariats avec tous les intervenants et sur la détermination des buts et des besoins uniques des Premières nations, des Métis et des Inuit en ce qui concerne le développement économique. La trousse de ressources ci-jointe est la première étape du processus d'engagement.

Je crois que la rénovation des programmes qui existent de longue date pour soutenir le développement économique des Autochtones donnera lieu à un changement significatif de la façon dont le gouvernement travaille en partenariat avec les entreprises, les entrepreneurs et les communautés autochtones, et soutiendra le résultat ultime de la participation accrue des Canadiens autochtones à l'économie. Il reste beaucoup de travail à accomplir, mais nous sommes partenaires dans ce processus et, avec votre participation, nous pouvons faire une différence.

Chuck Strahl

Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits et
ministre responsable de l'Agence canadienne de développement économique du Nord

TABLE DES MATIÈRES

Contexte	2
Nouveau Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones	3
Principes directeurs	3
Objectifs stratégiques	4
Rénovation des programmes	5
Développement des entreprises autochtones	5
Développement économique des communautés	5
Gestion des terres et de l'environnement	6
Thèmes fondamentaux	7
Principaux moteurs de changement	8
Mise en œuvre des nouvelles politique et directive sur les paiements de transfert	8
Agence canadienne de développement économique du Nord	8
Résultats des vérifications et des évaluations de programmes	9
Situation et besoins actuels des clients	9
Engagement des intervenants	10
Ce que nous savons	10
Ce que nous devons savoir	11
Trousse des ressources d'engagement	13
Ce que nous ferons avec vos commentaires	13
Comment faire part de votre opinion	13
Annexes	
A – Faits et chiffres	14
B – Les nouvelles politique et directive sur les paiements de transfert	18
C – Ressources	20
D – Glossaire	23
E – Tableau des programmes de développement des entreprises autochtones	24
F – Tableau des programmes de développement économique des communautés	26
G – Tableau des programmes de gestion des terres et de l'environnement	28

CONTEXTE

Il y a des tendances émergentes et une preuve significative qui indiquent que les Canadiens autochtones sont prêts à faire un grand pas sans précédent pour devenir des participants à part entière à l'économie canadienne – comme entrepreneurs, employeurs et employés.

Une population croissante

La population autochtone connaît la croissance la plus rapide, et constitue le segment le plus jeune de la population canadienne.

Entre 2001 et 2006, la population autochtone a augmenté quatre fois plus rapidement que la population non autochtone et, avec un âge moyen de 26,5 ans, elle est de 13 ans plus jeune, en moyenne, que le reste de la population canadienne.

Au cours des dix prochaines années, 400 000 Canadiens autochtones atteindront l'âge d'entrer sur le marché du travail, représentant une importante possibilité d'aider à répondre à la demande à long terme de travailleurs au Canada.

Une base territoriale croissante

Une base territoriale autochtone déjà appréciable augmente significativement avec le règlement des revendications territoriales globales et particulières. Les Premières nations possèdent ou contrôlent actuellement plus de 15 millions d'hectares de terres. Les Inuit possèdent ou contrôlent plus de 45 millions d'hectares.

Plus de 315 milliards de dollars en développement des ressources ont été identifiés dans les communautés autochtones ou à proximité. Dans le Nord, les secteurs minier, pétrolier et gazier ont des aménagements proposés de l'ordre de 24 milliards de dollars qui auront un impact sur les communautés autochtones dans la prochaine décennie.

Un intérêt croissant du secteur privé

Le secteur privé reconnaît de plus en plus l'immense potentiel économique des Canadiens autochtones.

Plusieurs des plus importants projets de développement des ressources dans ce pays – comme les mines de diamant dans le Nord, les sables bitumineux dans l'Ouest et le nickel dans l'Est – sont réalisés en partenariat avec des groupes autochtones.

Un leadership entrepreneurial croissant

Les nouvelles générations de leaders autochtones sont axées sur les affaires et reconnaissent de plus en plus le développement économique comme un moyen d'arriver à l'autosuffisance et à une plus grande autonomie de leurs communautés et de leur population.

Les entreprises autochtones, tant privées que communautaires, sont en croissance dans les secteurs des ressources renouvelables et non renouvelables. Elles deviennent également de plus en plus actives dans un certain nombre de secteurs industriels, dont le transport aérien et routier, la fabrication et la distribution de produits de consommation et les services financiers.

Plus de détails et des faits et chiffres intéressants sur le contexte actuel du développement économique des Autochtones se trouvent à l'annexe A.

NOUVEAU CADRE FÉDÉRAL POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Le dernier cadre stratégique pour le développement économique des Autochtones a été publié en 1989 sous le titre de *Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones* (SCDEA). Depuis, les conditions, les besoins, les possibilités et les relations avec les Canadiens autochtones ont changé considérablement.

Dans le budget de 2008, le gouvernement du Canada s'engageait à travailler avec les groupes autochtones et les autres intervenants pour élaborer un nouveau cadre qui serait axé sur les possibilités, sur les résultats et basé sur des partenariats.

Publié en juin 2009, le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones représente un changement fondamental dans la manière dont le gouvernement fédéral appuie le développement économique des Autochtones. Développé grâce à des discussions intensives avec d'autres ministères et organismes fédéraux, les provinces et les territoires, des groupes autochtones et des intervenants du secteur privé, le Cadre est une approche ciblée et pangouvernementale du développement économique autochtone. Les conseils du rapport du Comité sénatorial permanent sur les peuples autochtones intitulé « Partager la prospérité du Canada – un coup de main, pas la charité » ont également été considérés pour l'élaboration du Cadre.

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Cadre comprend une série de principes directeurs qui aideront à façonner les interventions et les investissements fédéraux en appui au développement économique autochtone.

Un rôle approprié pour le gouvernement du Canada

- Le Canada peut jouer un rôle important en établissant les bonnes conditions pour de meilleurs résultats du développement économique, mais il n'a pas tous les leviers, toute la responsabilité et toutes les ressources.
- Le Canada doit travailler en partenariat avec les Canadiens autochtones, les provinces, les territoires et Entreprise Canada pour partager les responsabilités et assurer le succès.

Une approche souple au développement économique des Autochtones

- Les interventions fédérales doivent répondre aux possibilités viables et aux conditions réelles des entreprises et des communautés autochtones, inuites et métisses de tout le Canada.
- Le Canada doit adopter une approche pangouvernementale pour obtenir le plus grand avantage de l'intervention fédérale, y compris sur une base sectorielle et régionale et par des programmes spécifiques aux Autochtones et ceux d'application générale.

Un accent sur la mise en œuvre

- Une structure de gouvernance plus forte assurera la coordination au gouvernement et entre les partenaires ainsi qu'une plus grande imputabilité envers les Canadiens.

Le Cadre renforce l'engagement continu du gouvernement du Canada d'écouter tous les intervenants pour veiller à ce que les investissements et les mesures du gouvernement fédéral suivent le rythme d'un environnement dynamique et changeant.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Le Cadre est une approche « pangouvernementale » du développement économique des Autochtones qui offre un mécanisme visant à coordonner et à orienter les mesures et les investissements fédéraux au moyen d'un ensemble distinct d'objectifs stratégiques :

- Renforcer l'entrepreneuriat autochtone
- Développer le capital humain autochtone
- Améliorer la valeur des actifs autochtones
- Façonner des partenariats nouveaux et efficaces
- Orienter le rôle du gouvernement fédéral

Un Plan d'action pour soutenir la mise en œuvre efficace du Cadre a été établi et prévoit plus de 200 millions de dollars en investissements neufs pour favoriser un meilleur accès au capital et aux occasions d'approvisionnement pour les Autochtones, pour appuyer la participation des Autochtones aux occasions de développement des ressources, pour renforcer les capacités des gestionnaires des terres des Premières nations et pour accélérer les ajouts aux réserves au Manitoba et en Saskatchewan.

Le Plan d'action prépare le terrain pour des changements significatifs dans les conditions et les occasions de développement économique des Autochtones. À la lumière du nouveau consensus selon lequel les programmes gouvernementaux devraient être plus adaptés aux conditions nouvelles et changeantes et aux besoins spécifiques des Canadiens autochtones, le Plan comprend l'engagement d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) de rénover la gamme existante de programmes qui appuient le développement économique des Autochtones.



RÉNOVATION DES PROGRAMMES

Bien que le Cadre et le Plan d'action représentent une approche moderne, nombre des programmes établis pour appuyer le développement économique des Autochtones sont en place depuis longtemps.

L'ensemble existant de programmes qui appuient le développement économique des Autochtones se trouve ci-dessous.

DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AUTOCHTONES

Programme de développement des entreprises autochtones (PDEA)

Le PDEA offre du financement, du soutien et de l'information pour accroître la compétitivité et le succès des entreprises autochtones dans les marchés canadiens et mondiaux.

Programme d'accès au capital (PAC)

Le PAC offre de l'aide pour renforcer le réseau des institutions de prêts au développement contrôlées par les Autochtones grâce à des ententes de financement avec l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) visant à offrir des services de soutien et de formation.

Programme des institutions financières (PIF)

Le PIF offre des contributions pour l'établissement, l'expansion ou la diversification des institutions financières autochtones.

Programme de réserve pour pertes sur prêts (RPP)

La RPP encourage les institutions financières commerciales à offrir le financement de l'endettement aux entreprises des Premières nations ayant des actifs dans les réserves.

Initiative d'investissement dans les grands projets d'exploitation des ressources et de développement énergétique (IIGPERDE)

L'IIGPERDE offre du financement pour soutenir la planification et la faisabilité de grands projets et offre des contributions en apport de capital pour mobiliser le financement commercial.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES COMMUNAUTÉS

Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail (IPAMT)

L'IPAMT est une initiative de partenariat du gouvernement fédéral visant à accroître la participation des Autochtones au marché du travail grâce à des activités de défense des intérêts conçues pour éduquer et informer les employeurs des avantages de l'embauche d'Autochtones.

Programme de développement économique des communautés (PDEC)

Le PDEC offre un soutien financier de base aux communautés autochtones et inuites pour la prestation d'un service public en vue du développement économique de la communauté. Les principaux bénéficiaires sont les conseils des Premières nations, les gouvernements des communautés autochtones et inuites ayant l'autonomie gouvernementale, les organisations représentatives des communautés inuites et d'autres organisations à qui les bénéficiaires admissibles ont demandé de réaliser des activités et des projets en leur nom.

Programme d'opportunités économiques pour les communautés (POEC)

Le POEC offre un soutien financier par projet aux communautés autochtones et inuites qui ont les meilleures possibilités de services publics pour le développement économique.

Programme de services de soutien aux communautés (PSSC)

Le PSSC finance la mise en œuvre de plans nationaux et régionaux pour offrir des services de soutien aux organisations de développement économique communautaire des Premières nations et des Inuit. Les services de soutien visent à augmenter la capacité économique des organisations des communautés.

Stratégie d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)

La SAEA aide les entreprises autochtones à conclure plus de contrats avec les ministères et organismes fédéraux et les aide à avoir accès au processus d’approvisionnement global.

GESTION DES TERRES ET DE L’ENVIRONNEMENT

Programme des baux commerciaux (PBC)

Le PBC offre du financement pour les levés, les évaluations des sites environnementaux et d’autres activités associées aux baux commerciaux et aux désignations dans les réserves pour soutenir le développement économique.

Programme de gestion des sites contaminés (PGSC)

Le PGSC offre du financement aux Premières nations, en partenariat avec le secrétariat du Plan d’action pour les sites contaminés fédéraux, pour l’évaluation et l’assainissement des sites contaminés sur les terres des réserves afin de réduire les risques pour la santé humaine et l’environnement.

Régime de gestion des terres des Premières nations (RGTPN)

Le RGTPN, une initiative dirigée par les Premières nations, est un arrangement de gouvernance sectoriel qui donne aux Premières nations participantes des pouvoirs d’élaborer des lois pour régir leurs terres de réserve, les ressources et l’environnement. Les Premières nations relevant du RGTPN ne sont plus régies par les articles associés aux terres de la *Loi sur les Indiens*.

Programme de gestion des terres et de l’environnement dans les réserves (PGTER)

Le PGTER offre du soutien financier de base aux Premières nations participantes pour la gestion des terres et offre un programme de renforcement des capacités professionnelles de deux ans dispensé par l’université de la Saskatchewan et l’Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (NALMA).

Des tableaux détaillés avec plus de renseignements sur les programmes existants en développement des communautés, en développement des entreprises et en gestion des terres et de l’environnement peuvent être trouvés aux annexes E, F et G.

NOTE :

Les initiatives législatives et réglementaires qui appuient le développement économique autochtone, comme la Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations (LDCIPN) et la Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières nations (LGPGFPN) seront considérées comme faisant partie du processus de rénovation des programmes.

THÈMES FONDAMENTAUX

Au cours de 2010, AINC a l'intention d'engager les intervenants à l'occasion d'un dialogue sur la rénovation de l'ensemble existant des programmes de développement économique autochtone pour mieux répondre aux besoins des Canadiens autochtones. La session d'engagement mettra l'accent sur l'obtention de commentaires sur six sujets :

- résultats stratégiques et mesures de rendement;
- options pour la prestation des programmes et normes de service;
- occasions d'harmonisation et liens entre les programmes existants;
- difficultés liées aux programmes existants et solutions novatrices;
- développement des capacités; et
- domaines prioritaires pour les affectations de fonds.

Si les séances d'engagement mettront l'accent sur les sujets prioritaires ci-dessus, tous les commentaires reçus seront considérés dans l'ensemble global des efforts qui visent à assurer que les programmes existants s'harmonisent au Cadre et respectent les besoins des Canadiens autochtones.



PRINCIPAUX MOTEURS DE CHANGEMENT

En plus du Cadre, il y a d'autres moteurs de changement qui indiquent que le temps est venu pour la rénovation des programmes qui appuient le développement économique des Autochtones.

MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES POLITIQUE ET DIRECTIVE SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

Une nouvelle politique et une nouvelle directive du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2008 et s'appliquent à toutes les activités ministérielles du gouvernement fédéral relativement aux programmes de paiements de transfert et aux paiements de transfert. La nouvelle politique et la nouvelle directive donneront lieu à des changements administratifs aux processus opérationnels ministériels, aux modalités des programmes et aux exigences des ententes de financement. AINC appliquera de façon échelonnée la nouvelle politique et la nouvelle directive d'ici le 31 mars 2011.

En vertu de la nouvelle politique et de la nouvelle directive, les exigences relatives aux programmes de paiements de transfert sont l'engagement des bénéficiaires, la faisabilité de l'harmonisation des programmes (alignement ou intégration), la faisabilité de la standardisation des processus, des systèmes et des procédures utilisés pour la prestation des programmes, l'établissement de normes de service, la mesure du rendement et la gestion des risques.

Plus d'information sur la nouvelle politique et la nouvelle directive sur les paiements de transfert du Conseil du Trésor, y compris l'impact attendu sur les bénéficiaires, se trouve à l'annexe B. Les options sur les meilleurs moyens d'incorporer les nouvelles exigences de la politique et de la directive à l'ensemble renouvelé de programmes de développement économique autochtone seront discutées avec les intervenants, et ensuite mises en œuvre dans le cadre du processus global de rénovation.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU NORD

La nouvelle Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) a été lancée le 18 août 2009 et a pour but d'aider à construire une économie dynamique, forte et durable pour les Autochtones et les résidents du Nord, les communautés et les entreprises, dans les trois territoires. L'Agence jouera un rôle similaire aux autres agences régionales de développement à travers le pays (par des programmes de développement économique, leur coordination ainsi que la défense des intérêts) mais d'une façon adaptée aux réalités et aux besoins spécifiques du Nord.

Comme l'Agence offre pour les territoires les programmes de développement des communautés et de développement des entreprises, elle sera un partenaire essentiel dans le processus de rénovation des programmes de développement économique pour les Autochtones, y compris en fournissant un appui à la coordination de l'engagement.

RÉSULTATS DES VÉRIFICATIONS ET DES ÉVALUATIONS DES PROGRAMMES

Des vérifications et des évaluations de programme ont été menées pour les programmes de développement économique des Autochtones actuels au cours des cinq dernières années. Toutes les vérifications et évaluations récentes de programmes ont appuyé le prolongement des programmes existants, tout en recommandant des changements stratégiques à divers aspects des programmes.

Voici quelques recommandations stratégiques dont on tiendra compte pour la rénovation des programmes :

- veiller à ce que les programmes de développement économique répondent aux besoins de tous les groupes d'ascendance autochtone et tiennent compte des caractéristiques différentes des communautés autochtones, de l'accès aux capitaux et des besoins différents des femmes et des hommes;
- rénover le programme de développement économique des communautés (PDEC) pour veiller à ce qu'il soit axé stratégiquement sur l'atteinte des résultats intermédiaires et à long terme;
- élargir la portée du soutien du programme de développement des entreprises autochtones au moyen de la prestation par des tiers pour veiller à ce que les programmes soient livrés de façon efficace et qu'ils servent de leviers;
- réouverture du régime de gestion des terres des Premières nations pour permettre aux Premières nations de gérer leurs terres en dehors du cadre de la *Loi sur les Indiens* et au rythme des affaires;

- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mesure du rendement pour les programmes de développement économique autochtone du ministère.

Une liste des vérifications et des évaluations récentes des programmes se trouve à l'annexe C dans la section Ressources.

SITUATION ET BESOINS ACTUELS DES CLIENTS

Les nouvelles tendances et des données éloquentes laissent croire que les Canadiens autochtones sont prêts à prendre des mesures sans précédent en vue de devenir participants à part entière dans l'économie canadienne – en tant qu'entrepreneurs, employés et employeurs.

Si le Cadre représente une perspective moderne du développement économique des Autochtones, nombre des programmes offerts par AINC n'ont pas suivi le rythme des conditions changeantes et pourraient ne plus répondre aux besoins actuels des Canadiens autochtones. L'objectif principal de la rénovation des programmes consiste donc à stimuler et à faire avancer, en partenariat avec des intervenants, des changements novateurs aux programmes existants qui les rendront mieux adaptés aux besoins des clients et qui les harmoniseront au Cadre pour le développement économique des Autochtones dans sa totalité.

ENGAGEMENT DES INTERVENANTS

Tout au long de l'élaboration du Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones, AINC a démontré sa ferme volonté d'engager formellement les intervenants au sujet de changements majeurs aux lois, aux politiques et aux programmes.

Pendant les séances d'engagement liées au Cadre, un grand échantillon représentatif d'intervenants a été invité à présenter des opinions écrites et à prendre part à des séances nationale et régionales d'engagement tenues un peu partout au pays. Des rencontres ont eu lieu à Halifax, Vancouver, Edmonton, Toronto, Iqaluit et Montréal. Des représentants de plus de 40 organisations autochtones nationales et régionales, des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que de groupes autochtones et non autochtones du secteur privé se sont rassemblés.

Le Conseil national de développement économique des Autochtones, un organisme privé indépendant qui représente les intérêts en matière de développement économique de tous les Autochtones, offre aussi régulièrement des conseils et des recommandations sur le développement économique des Autochtones au gouvernement du Canada.

CE QUE NOUS SAVONS

Grâce au processus d'engagement et à une analyse des recherches, des études et des évaluations qui ont été menées au cours des dix dernières années, un consensus s'est dégagé quant aux principaux obstacles au développement économique des Autochtones.

L'environnement législatif et réglementaire

Il existe un besoin pressant de surmonter les obstacles de la *Loi sur les Indiens* et de remplacer des règlements périmés qui entravent le développement économique et l'investissement, particulièrement dans les réserves.

Accès aux terres et aux ressources

Le règlement des revendications territoriales et les processus plus rapides pour les ajouts aux réserves sont considérés essentiels au progrès économique. Les processus gouvernementaux doivent s'adapter au rythme des affaires.

Main-d'œuvre compétente

La préparation à l'emploi des résidents des communautés autochtones est un besoin pressant, particulièrement la nécessité de l'alphabétisation, du développement des compétences essentielles et une formation à l'emploi spécifique à l'industrie et sensible aux besoins du secteur privé.

Déficits de l'infrastructure

Le manque d'infrastructure est souvent un important obstacle au développement économique et aux investissements, particulièrement dans les réserves et dans les communautés nordiques éloignées.

L'amélioration des communications et des transports est importante pour tirer avantage des possibilités de développement économique.

Options de financement limitées

L'accès limité au capital commercial, particulièrement aux partenariats de financement et aux prises de participation, entrave la création et la croissance des entreprises autochtones.

Déficits de la capacité

Les entreprises, les dirigeants politiques et les institutions autochtones ont besoin des outils et de la capacité pour déterminer et poursuivre les possibilités économiques.

Des améliorations aux programmes de développement des communautés et aux arrangements institutionnels autochtones sont nécessaires, notamment le soutien de la planification à long terme et l'accès facile aux conseils d'experts.

CE QUE NOUS DEVONS SAVOIR

Si les Canadiens autochtones ont offert de nombreux commentaires au gouvernement du Canada à l'occasion de diverses séances d'engagement au cours des dernières années, les processus d'engagement ont mis l'accent sur des concepts de haut niveau, et les recommandations étaient plutôt de nature générale.

L'objectif d'engager à nouveau les intervenants sur la rénovation des programmes vise à obtenir des conseils précis et détaillés sur les possibilités de rénovation des programmes pour la gamme existante des programmes d'AINC qui appuient le développement économique des Autochtones, dont : la gestion des terres et de l'environnement, le développement des entreprises et le développement économique des communautés.

De mai à novembre 2010, AINC organisera un ensemble de séances d'engagement nationale et régionales pour obtenir des échos directement à la source sur la manière dont les programmes devraient être rénovés pour répondre aux besoins des Premières nations, des Métis et des Inuit.

Le Plan global d'engagement comprend :

- des séances d'engagement régionales qui rassemblent un grand échantillon représentatif de bénéficiaires des programmes et d'intervenants stratégiques;
- des séances ciblées et sectorielles avec des groupes d'intervenants stratégiques qui ont fait du développement des terres, des entreprises et du développement économique une priorité ou leur mandat;

- des tables rondes sectorielles pour mieux éclairer les décisions en matière de rénovation des programmes, comprenant les femmes autochtones, les jeunes, les collectivités éloignées et les entreprises (autochtones et non autochtones);
- une séance d'engagement nationale qui rassemble des représentants d'importantes organisations vouées au développement économique et des terres et des partenaires dans la prestation des programmes;
- la sollicitation de conseils et de recommandations du Conseil national de développement économique des Autochtones et d'autres organisations nationales autochtones;
- des réunions bilatérales avec les organisations et associations qui ont un intérêt dans le développement économique autochtone, au besoin.

Besoins divers des intervenants

Les Premières nations, les Inuit et les Métis de tout le Canada font face à un ensemble diversifié et complexe de circonstances, de défis, de possibilités et de besoins. La disparité parmi les Autochtones au Canada, notamment d'importantes disparités régionales et sous-régionales, signifie également que de nombreux groupes ont des intérêts divergents dans le Cadre et les futurs programmes des terres et du développement économique.

AINC engagera les principaux intervenants de chacun des groupes d'ascendance autochtone pour déterminer les besoins propres aux Premières nations, aux Inuit et aux Métis en ce qui concerne le développement économique et les possibilités d'affaires. À cette fin, AINC s'engagera également par des lieux établis comme le Symposium sur le développement économique des Métis et le Comité national de développement économique de l'Inuit Nunangat.

Résultats stratégiques et mesure du rendement

AINC cherchera aussi à obtenir la participation des intervenants aux objectifs stratégiques à atteindre à court, à moyen et à long terme, au moyen des programmes rénovés et à établir les indicateurs qui serviront à évaluer le rendement de ces programmes à l'appui du développement économique des Autochtones.

AINC a élaboré une première version d'une stratégie de mesure du rendement pour le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones. Une stratégie de mesure du rendement comprend le choix, le développement et l'utilisation continus de mesures de rendement pour orienter la prise de décisions. Elle comprend également la collecte régulière de renseignements pour déterminer le progrès de la politique, du programme ou de l'initiative dans l'atteinte de ses résultats finaux. Au nombre des types de renseignements rassemblés dans une stratégie de mesure du rendement, on compte la portée, les produits et les résultats, les indicateurs de rendement, les sources de données, la méthodologie et les coûts.

La stratégie de mesure du rendement du Cadre sera soumise aux commentaires de tous les intervenants pendant le processus d'engagement. Elle se trouve dans la trousse des ressources d'engagement. Une stratégie de mesure du rendement correspondante sera créée pour guider les programmes renouvelés que l'on élabore à partir des commentaires obtenus au cours du processus d'engagement.



TROUSSE DES RESSOURCES D'ENGAGEMENT

La trousse des ressources d'engagement a été conçue pour encourager la participation de tous les intervenants au processus d'engagement, ainsi que pour enclencher le dialogue et guider les discussions sur les options pour la rénovation des programmes pendant les séances d'engagement.

Cette trousse contient un livret qui établit le contexte général, dont des renseignements sur le Cadre, la rénovation des programmes et les séances d'engagement, l'ensemble existant de programmes, un glossaire de termes et une liste de ressources. La trousse contient aussi des documents à l'appui du Cadre et la stratégie de mesure du rendement du Cadre.

Cette trousse sera envoyée à tous les participants aux séances d'engagement régionales et nationale ainsi qu'à des organisations, associations et groupes d'intervenants autochtones nationaux.

Une version électronique de cette trousse des ressources d'engagement, ainsi que des documents de référence et des recherches sur le développement économique des Autochtones, ont également été affichés sur le site web d'AINC (www.inac.gc.ca).

CE QUE NOUS FERONS AVEC VOS COMMENTAIRES

En s'engageant à rénover la gamme existante de programmes de développement économique des Autochtones, AINC s'est aussi engagée à appuyer les Canadiens autochtones et d'autres intervenants dans l'élaboration d'options et de stratégies de rénovation des programmes pour faire tomber les barrières à la participation entière des Canadiens autochtones à l'économie.

Tous les commentaires obtenus pendant le processus d'engagement seront transcrits par des preneurs de notes professionnels et minutieusement synthétisés. Ces commentaires permettront ensuite de formuler des options pour la rénovation future des programmes des terres, des entreprises et du développement économique des communautés pour les Autochtones qu'administre AINC.

COMMENT FAIRE PART DE VOTRE OPINION

Nous vous invitons à nous faire part de votre opinion et de vos idées sur la rénovation des programmes de développement économique des Autochtones d'AINC, de manière à ce qu'ils soient plus adaptés aux Canadiens autochtones de partout au pays. Vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante :

Affaires indiennes et du Nord Canada
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, tour nord
Gatineau (Québec)
K1A 0H4

Vous pouvez aussi nous faire part de votre opinion ou de vos commentaires par les moyens suivants :

Courriel :
CadreDEA-AEDFramework@ainc-inac.gc.ca
Téléphone : (sans frais) **1-800-567-9604**
Télécopieur : **1-866-817-3977**
TTY : (sans frais) **1-866-553-0554**

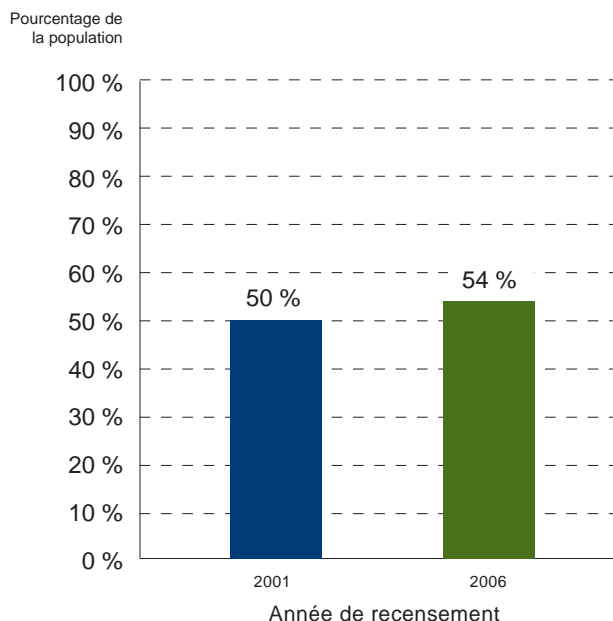
ANNEXE A – FAITS ET CHIFFRES

POPULATION AUTOCHTONE

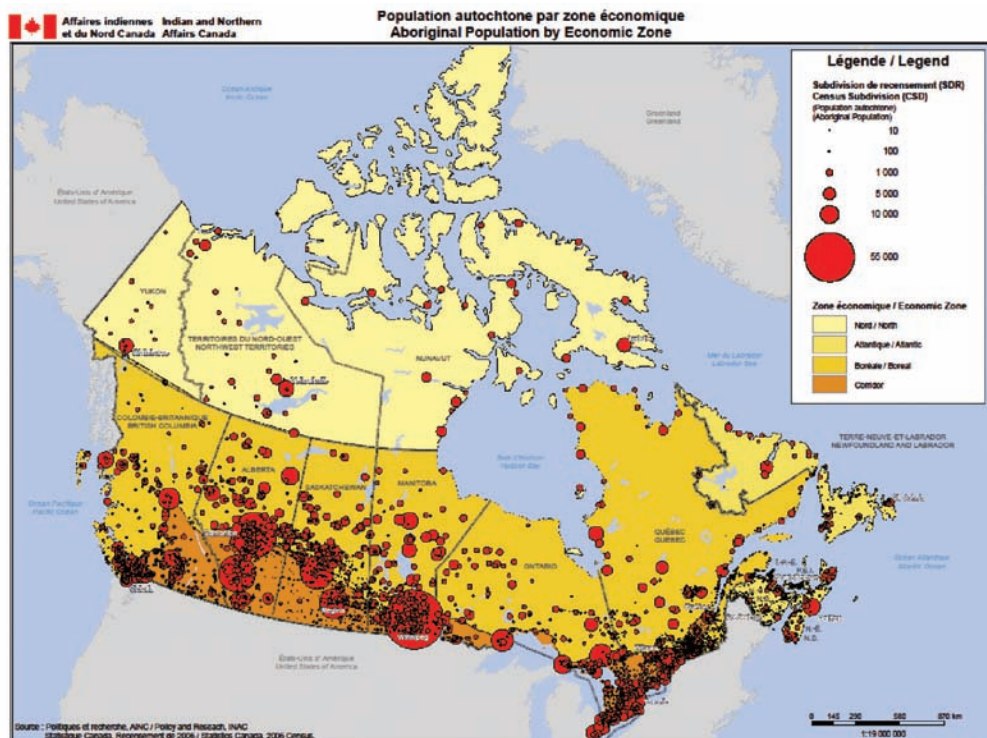
La population autochtone croît rapidement et est relativement jeune. Le recensement de 2006 indique qu'il y avait alors un million d'Autochtones au Canada, représentant 4 % de la population canadienne. De ce total, 53 % sont des Indiens inscrits, 30 % sont des Métis, 11 % sont des Indiens non inscrits et 4 % sont des Inuit. Entre 2001 et 2006, la population a augmenté quatre fois plus rapidement que la population des Canadiens non autochtones. La moyenne d'âge des Autochtones est de 26,5, comparativement à 39,7 pour les non-Autochtones. Ainsi, on estime que plus de 600 000 jeunes Autochtones entreront sur le marché du travail entre 2001 et 2026.

Selon Statistique Canada, la population autochtone est de plus en plus urbaine :

PART DE LA POPULATION AUTOCHTONE VIVANT DANS LES CENTRES URBAINS



Source : Statistique Canada, Recensement 2006



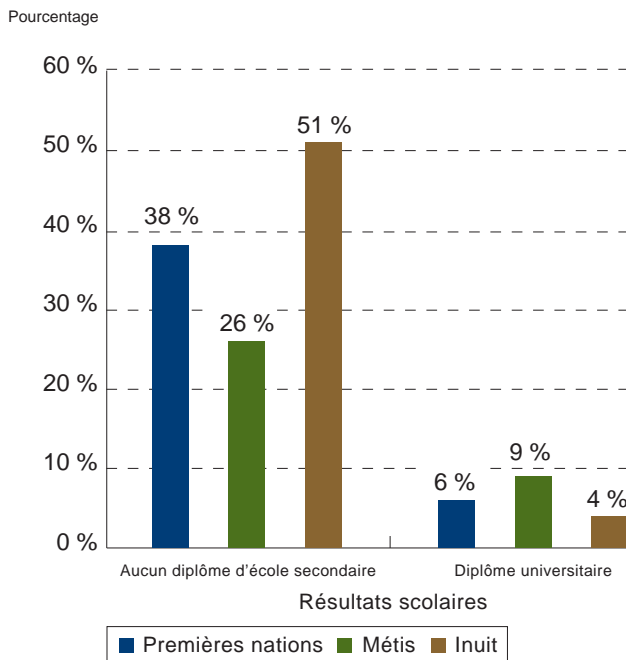
Source : Politiques et recherche, AINC / Policy and Research, INAC
Statistique Canada, Recensement de 2006 / Statistics Canada, 2006 Census.
Services géomatiques, août 2006
Geomatics Services, August 2006.

Source : Statistique Canada, Recensement 2006 et AINC, Géomatique

Près de 70 % des Métis vivent en milieu urbain, dont 60 % dans les grands centres urbains. Plus de 40 000 Métis vivent à Winnipeg; il y a d'autres populations métisses importantes à Edmonton, Vancouver, Calgary et Saskatoon.

Selon le recensement de 2006, les résultats scolaires des Autochtones s'améliorent, mais 34 % des Autochtones ont moins que des études secondaires (50 % dans les réserves), comparativement à 15 % des non-Autochtones du même âge. La part des hommes autochtones sans diplôme d'école secondaire est supérieure à celle des femmes autochtones. Le nombre d'Autochtones (de 25 à 64 ans) possédant un diplôme universitaire est de 8 %, comparativement à 23 % dans la population non autochtone. Dans la population autochtone, la réussite scolaire a été mitigée :

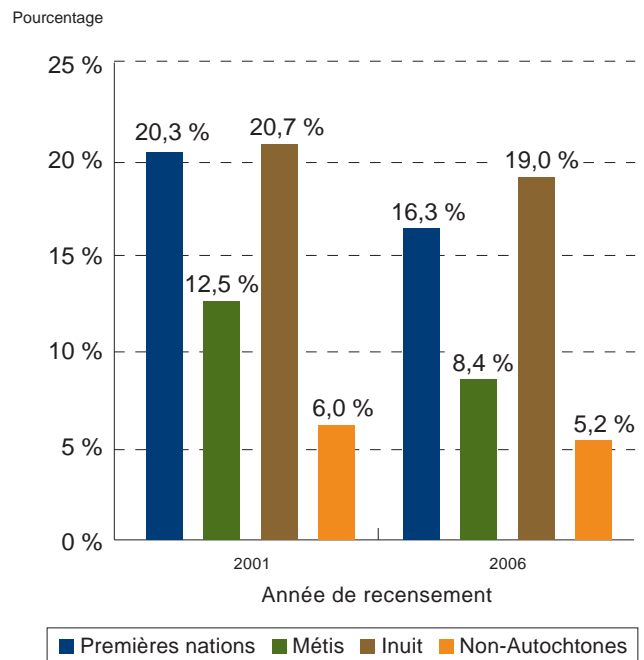
RÉSULTATS SCOLAIRES DES AUTOCHTONES : 25 À 54 ANS



Source : Statistique Canada, Recensement 2006

Depuis 2001, les taux d'emploi des Autochtones de 25 à 64 ans ont augmenté de 58 % à 63 % – encore beaucoup moins que le taux de 76 % des non-Autochtones – et le taux d'emploi des femmes autochtones est inférieur à celui des hommes autochtones, en raison de leur activité inférieure dans la population active. Les taux de chômage du même groupe sont encore trois fois supérieurs pour les Autochtones par rapport aux non-Autochtones (13 % par rapport à 5 %), le taux de chômage étant supérieur chez les hommes autochtones. Dans la population autochtone, le recensement de 2006 indique un taux de chômage global des Métis convergeant vers le taux de chômage des Canadiens non autochtones depuis 2001 :

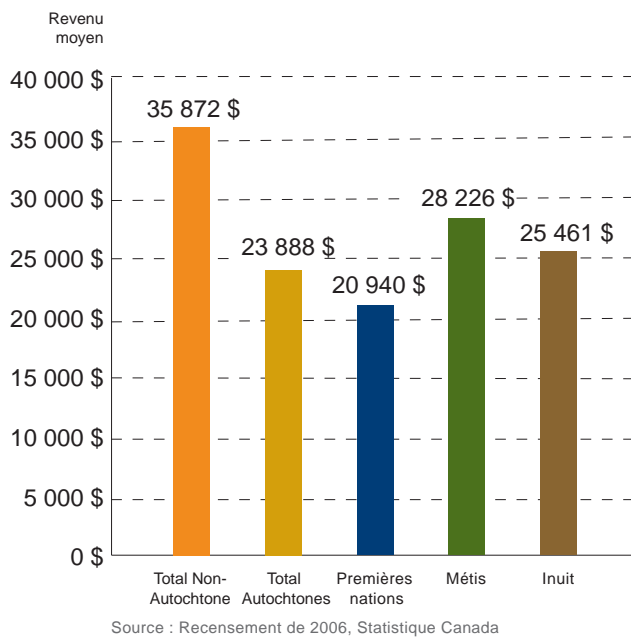
TAUX DE CHÔMAGE : 25 À 54 ANS



Source : Statistique Canada, Recensement 2006

Selon les données du recensement de 2006, les revenus des Canadiens autochtones demeurent inférieurs à la moyenne des non-Autochtones – 23 889 \$ comparativement à 35 872 \$ pour les Canadiens non autochtones. Dans la population autochtone, la population s'identifiant aux Premières nations a le revenu moyen le plus bas (20 940 \$) et les Métis ont le revenu moyen le plus élevé (28 226 \$).

REVENU INDIVIDUEL MOYEN DE LA POPULATION DE 15 ANS ET PLUS

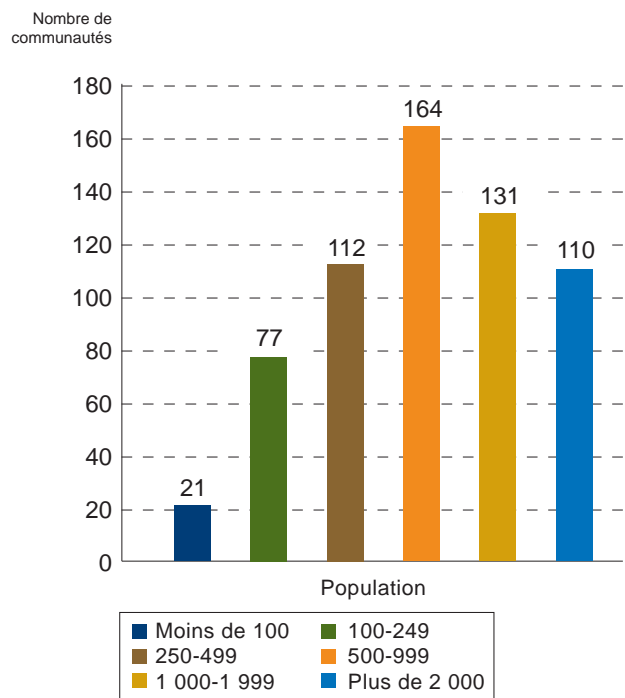


Par rapport à la population non autochtone, les revenus moyens des femmes autochtones sont inférieurs à ceux des hommes. Pour toutes les femmes autochtones, le revenu était de 20 908 \$ en 2005, comparativement à 27 874 \$ pour les femmes non autochtones. Les femmes inuites avaient les revenus moyens les plus élevés (24 600 \$), alors que les femmes des Premières nations avaient les plus bas (19 440 \$).

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Dans les 615 communautés autochtones du Canada, 59 % de ces communautés comptent moins de 500 résidents, bien que 332 des communautés soient situées à moins de 100 kilomètres d'une ville. Toutefois, 17 % des Indiens inscrits vivent dans des réserves d'accès difficile, et 4 % vivent dans des zones éloignées. De plus, il y a 96 communautés autochtones dans le Nord. De celles-ci, 53 sont inuites. Il y a huit communautés métisses reconnues par la province en Alberta.

BANDES DE PREMIÈRES NATIONS PAR POPULATION



Source : AINC, Système d'inscription des Indiens

L'indice de bien-être des collectivités (IBC) offre un instantané des conditions particulières des communautés autochtones au Canada. 18 communautés autochtones ont un résultat égal ou supérieur à celui des communautés non autochtones. De plus, une collectivité parmi les 100 premières communautés canadiennes est une communauté des Premières nations, mais 97 collectivités autochtones comptent parmi les 100 collectivités les moins bien classées au Canada.

TERRITOIRE AUTOCHTONE

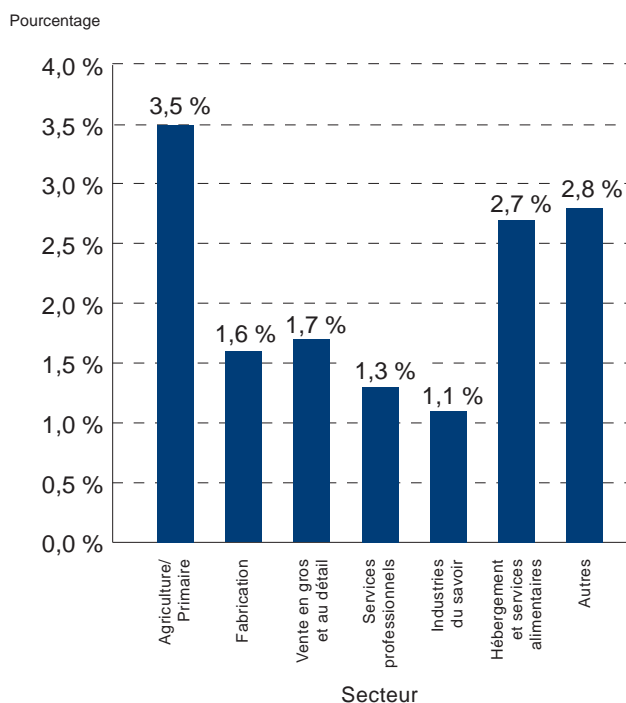
Les peuples autochtones au Canada ont accès, possèdent ou ont le contrôle principal sur 65 millions d'hectares de territoire selon différents arrangements, représentant 6,5 % de la masse territoriale du Canada. Voici les catégories :

- Les réserves autochtones, qui appartiennent à l'État, représentent 3,3 millions d'hectares. On prévoit que le territoire des réserves augmentera de 1,1 million d'hectares de plus suite aux droits fonciers issus de traités et autres règlements des revendications.
- 639 851 hectares sont contrôlés par des communautés des Premières nations grâce au processus des revendications particulières.
- Plus de 61 millions d'hectares sont possédés et/ou contrôlés par les Autochtones comme résultat de revendications territoriales globales. Les Inuit possèdent et/ou contrôlent principalement plus de 47 millions d'hectares, alors que les Premières nations possèdent et/ou contrôlent principalement plus de 15,3 millions d'hectares. 40 000 hectares de plus sont possédés et/ou contrôlés conjointement par les Inuit et les Premières nations.

ENTREPRISES AUTOCHTONES

Le recensement indique qu'il y a plus de 34 000 Autochtones travailleurs autonomes au Canada, dont plus de 12 000 sont des femmes. En outre, selon l'Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises (2007), 2,36 % des PME du Canada appartiennent aux Autochtones. L'enquête indique que les PME appartenant aux Autochtones ont une présence relativement plus forte dans le secteur agricole et primaire, dans les régions rurales et en Colombie-Britannique.

PART DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES APPARTENANT AUX AUTOCHTONES PAR SECTEUR



Source : Statistique Canada, Enquête sur le financement des petites et moyennes entreprises (2007)

Il existe 59 institutions financières autochtones (IFA) qui offrent des services de financement des entreprises en développement et des conseils.

ANNEXE B – LES NOUVELLES POLITIQUE ET DIRECTIVE SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

OBJECTIF

S'assurer que les programmes de paiements de transfert sont...

- Gérés avec intégrité, transparence et imputabilité
- Sensibles aux risques
- Axés sur les citoyens et les bénéficiaires
- Conçus et administrés pour tenir compte des priorités et atteindre des résultats

ÉLÉMENTS DE BASE

La nouvelle politique demande aux ministères fédéraux de...

- Adopter une approche axée sur les risques
- Engager les bénéficiaires, en temps opportun
- Établir des normes de service
- Rechercher les possibilités d'harmonisation et de standardisation
- Publier un plan triennal pour les programmes de paiements de transfert sur leur site Web

L'ANCIENNE POLITIQUE	LA NOUVELLE POLITIQUE
<ul style="list-style-type: none"> • Approche « uniformisée » 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche souple, axée sur le risque
<ul style="list-style-type: none"> • Exigences détaillées normatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences spécifiques pour les autres niveaux de gouvernement, les bénéficiaires étrangers et les bénéficiaires autochtones
<ul style="list-style-type: none"> • Axée principalement sur les responsabilités ministérielles 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des bénéficiaires et établissement de normes de service
<ul style="list-style-type: none"> • Aucune exigence explicite pour l'harmonisation, la collaboration horizontale et la standardisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Fait tous les efforts pour harmoniser les programmes et en standardiser l'administration
<ul style="list-style-type: none"> • Modalités et conditions de programme limitées à cinq ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de durée spécifique des modalités et conditions de programme, sauf en cas de décision d'autorités judiciaires ou politiques
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de référence au financement pluriannuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Permet d'utiliser des ententes de financement pluriannuelles, lorsque que cela est approprié
<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'une approche fondée sur le risque conduisant au fil du temps à une charge importante de rapports, contrôles et vérifications 	<ul style="list-style-type: none"> • Exigences maintenant proportionnées au niveau de risque, en tenant compte des risques spécifiques au programme, de la valeur du financement et du profil de risque du bénéficiaire
<ul style="list-style-type: none"> • Dispositions normatives des ententes de financement 	<ul style="list-style-type: none"> • Flexibilité pour façonner les dispositions des ententes de financement (à savoir, si obligatoire et si pertinent)

EXIGENCES SPÉCIFIQUES POUR LES BÉNÉFICIAIRES AUTOCHTONES

La nouvelle politique...

- Considère les circonstances uniques en effectuant les paiements de transfert aux bénéficiaires autochtones
- Reconnaît le vaste éventail de programmes visant les Autochtones
- Reconnaît que de nombreux ministères participent à la gestion de ces programmes
- Reconnaît que de nombreux programmes sont à long terme
- Rend disponibles à tous les ministères des approches de financement par contributions supplémentaires

IMPACT SUR LES BÉNÉFICIAIRES

La nouvelle politique prévoit...

- Des exigences administratives et redditionnelles proportionnées au risque
- Que les bénéficiaires seront engagés dans la conception ou le remaniement d'un programme
- La mise en place de normes de service ministérielles raisonnables et pratiques
- Des possibilités de standardisation des processus administratifs
- La possibilité que les programmes soient de plus en plus harmonisés dans et entre les ministères



ANNEXE C – RESSOURCES

PROGRAMMES

Développement des entreprises

Programme de développement des entreprises autochtones (PDEA) (connu également sous le nom d'Entreprise autochtone Canada)

www.ainc-inac.gc.ca/ecd/ab/abc/index-fra.asp

Document d'information – Initiative d'investissements dans les grands projets d'exploitation des ressources et de développement énergétique

www.ainc-inac.gc.ca/ai/mr/nr/j-a2009/bk000000312-fra.asp?p1=209557&p2=1064722

Programme de la réserve pour pertes sur prêts (RPP)

www.ainc-inac.gc.ca/ai/mr/nr/s-d2008/nr000000152-fra.asp

Programme d'accès au capital (PAC)

Pour plus d'information : InfoPubs@ainc-inac.gc.ca

Développement économique des communautés

Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)

www.ainc-inac.gc.ca/ecd/ab/psa/index-fra.asp

Programme de développement économique des communautés (PDEC)

www.ainc-inac.gc.ca/ecd/ep/ced/index-fra.asp

Programme de services de soutien aux communautés (PSSC)

Pour plus d'information : InfoPubs@ainc-inac.gc.ca

Programme d'opportunités économiques pour les communautés (POEC)

www.ainc-inac.gc.ca/ecd/ep/ceo/index-fra.asp

Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail (IPAMT)

www.ainc-inac.gc.ca/emp/ae/awp/ak/ini-fra.asp

Gestion des terres et de l'environnement

Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves (PGTER)

www.ainc-inac.gc.ca/ai/mr/nr/m-a2005/02676bbk-fra.asp

Régime de gestion des terres des Premières nations (RGTPN)

www.ainc-inac.gc.ca/br/mrp/ip/ipn8-eng.asp

Programme des baux commerciaux (PBC)

Pour plus d'information : InfoPubs@ainc-inac.gc.ca

Programme de gestion des sites contaminés (PGSC)

www.ainc-inac.gc.ca/enr/cts/csmp-fra.asp

Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations (LDCIPN)

www.ainc-inac.gc.ca/ecd/cid/index-fra.asp

Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières nations (LGPGFPN)

www.ainc-inac.gc.ca/br/bm/fno/index-fra.asp

VÉRIFICATIONS ET ÉVALUATIONS

Développement des entreprises

Vérification du Programme des institutions financières autochtones et d'accès au capital d'Entreprise autochtone Canada

www.collectionscanada.gc.ca/webarchives/20071122040404/http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/au/07-04/07-04_e.html

Vérification du Programme des institutions financières autochtones et accès aux capitaux – Rapports de suivi en date du 31 mars 2008

www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/au/aabc/aabcfl-fra.asp

Évaluation d'Entreprise autochtone Canada – Programme des institutions financières autochtones et accès aux capitaux

www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/07-05/0705-fra.asp

Évaluation d'Entreprise autochtone Canada – Programme des institutions financières autochtones et accès aux capitaux – Rapports de suivi en date du 31 mars 2008

www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/07-05/0705fl-fra.asp

Évaluation sommative des programmes de développement économique d'AINC (avril 2009)

www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/ecdev/ecdev-fra.asp

Développement économique des communautés

Rapport de vérification interne provisoire – Vérification du financement du développement économique des communautés

www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/au/cedf/cedf-fra.asp

Évaluation sommative des programmes de développement économique d'AINC

www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/ecdev/ecdev-fra.asp

Gestion de l'environnement et des terres

2005 novembre – Rapport du vérificateur général du Canada Chapitre 7 – Affaires indiennes et du Nord Canada – Le respect des obligations relatives aux droits fonciers issus de traités

www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200511_07_f_14945.html

Vérification – Conformité à la mesure relative à la gestion des terres des Premières nations – Rapports de suivi en date du 31 mars 2009

www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/au/06-01/cfnlmipflm09-fra.asp

Évaluation des programmes et de la politique de gestion des sites contaminés d'AINC www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/aev/pubs/ev/cs/cs-fra.asp

2009 mars – Rapport Le Point de la vérificatrice générale du Canada

Chapitre 4 – Les obligations liées aux droits fonciers issus de traités – Affaires indiennes et du Nord Canada

www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200903_04_f_32291.html

Automne 2009 – Rapport de la vérificatrice générale du Canada
Chapitre 6 – La gestion des terres et la protection de l'environnement dans les réserves
www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200911_06_f_33207.html

Autres

Recensement de 2006 : Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations, recensement de 2006 : résultats
www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-558/index-fra.cfm?CFID=3604325&CFTOKEN=37822614

2008-2009 Rapport ministériel sur le rendement Affaires indiennes et du Nord Canada et la Commission canadienne des affaires polaires
www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2008-2009/inst/ian/ian00-fra.asp

2009-2010 Rapport sur les plans et priorités Affaires indiennes et du Nord Canada et la Commission canadienne des affaires polaires
www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2009-2010/inst/ian/ian00-fra.asp

Programme Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones (PCEA)
www.rhdcc.gc.ca/fra/emploi/formation_autochtones/index.shtml

Le gouvernement du Canada annonce le lancement de la Stratégie pour les compétences et l'emploi des Autochtones
nouvelles.gc.ca/web/article-fra.do?nid=479629

Fonds d'investissement stratégique pour les compétences et la formation des Autochtones (FISCFA)
www.rhdcc.gc.ca/fra/emploi/emploi_autochtones/fiscfa/index.shtml

Avantage Canada
www.fin.gc.ca/ec2006/plan/pltoc-fra.asp

Budget 2008 : Leadership responsable
www.budget.gc.ca/2008/

Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones
www.ainc-inac.gc.ca/ecd/ffaed1-fra.asp

Partager la prospérité du Canada – un coup de main, pas la charité
(Rapport final de 2007 du Comité sénatorial permanent sur les peuples autochtones)
www.parl.gc.ca/39/1/parlbus/commbus/senate/Com-f/abor-f/rep-f/repmar06pdf-f.htm

Politique sur les paiements de transfert
www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=13525

Directive sur les paiements de transfert
www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14208

ANNEXE D – GLOSSAIRE

ACS	Analyse comparative entre les sexes	NEDCIN	Comité national de développement économique de l'Inuit Nunangat
All-PGSC	Affaires indiennes et inuites – Programme de gestion des sites contaminés	PASCF	Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux
AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada	PBC	Programme des baux commerciaux
ANSAF	Association nationale des sociétés autochtones de financement	PCA	Programme d'accès au capital
BIM	Biens immobiliers matrimoniaux	PDEA	Programme de développement des entreprises autochtones
CanNor	Agence canadienne de développement économique du Nord	PDEC	Programme de développement économique des communautés
CFC	Comité fédéral de coordination	PGTER	Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves
CCTPN	Conseil consultatif des terres des Premières nations	PGSC	Programme de gestion des sites contaminés
CNDEA	Conseil national de développement économique des Autochtones	PIF	Programme des institutions financières
DPF	Dirigeant principal des finances	PME	Petites et moyennes entreprises
ESE	Évaluation des sites environnementaux	POEC	Programme d'opportunités économiques pour les communautés
FAC	Fonds d'adaptation des communautés	PPT	Politique sur les paiements de transfert
FIMR	Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	PSSC	Programme de services de soutien aux communautés
FISC	Fonds d'infrastructure stratégique du Canada	PTF	Paiements de transfert fédéraux
FISCFA	Fonds d'investissement stratégique dans les compétences et la formation des Autochtones	RGTPN	Régime de gestion des terres des Premières nations
IBC	Indice de bien-être des collectivités	RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
IFA	Institutions financières autochtones	RPP	Réserve pour pertes sur prêts (initiative)
IIGPERDE	Initiative d'investissement dans les grands projets d'exploitation des ressources et de développement énergétique	SAEA	Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones
IPAMT	Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail	SCDEA	Stratégie canadienne de développement économique des Autochtones
ISDEN	Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord	SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
LDCIPN	<i>Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations</i>	SDRHA	Stratégie de développement des ressources humaines autochtones
Le Cadre	Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones	SN CSC	Système national de classification des sites contaminés
LGFP	<i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	SRTI	Système de registre des terres indiennes
LGPGFPN	<i>Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières nations</i>	TDE	Terres et développement économique (secteur)
NALMA	Association nationale des gestionnaires des terres autochtones		

ANNEXE E – PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES AUTOCHTONES – APERÇU

	Programme de développement des entreprises autochtones (PDEA)	Programme d'accès au capital (PAC)
Brève description	Le PDEA offre du financement, du soutien et de l'information pour accroître la compétitivité et le succès des entreprises autochtones dans les marchés canadiens et mondiaux.	Le PAC offre de l'aide pour renforcer le réseau des institutions de prêts au développement contrôlées par les Autochtones grâce à des ententes de financement avec l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) visant à offrir des services de soutien et de formation.
Principaux intervenants	Entrepreneurs autochtones individuels, entreprises existantes et nouvelles, et organisations autochtones.	Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) ou toute institution financière autochtone (IFA) reconnue.
Activités admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Services consultatifs aux entreprises et formation • Coentreprises commerciales • Développement de marchés • Activités de développement des entreprises et de défense des intérêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Achats de réduction d'intérêt • Accès accru aux prêts • Soutien, formation et développement organisationnel
Principales conclusions de la vérification et de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmer l'accessibilité pour tous les Canadiens autochtones • Accroître le niveau d'autorité des institutions financières autochtones pour améliorer la prestation des programmes de développement des entreprises autochtones 	<ul style="list-style-type: none"> • S/O – ce programme est d'une portée assez réduite
Budget 2010-2011*	Le budget de l'ensemble de ces programmes pour 2010-2011 est d'environ 45,7 millions de dollars.	

* Source : Basé sur le Budget principal des dépenses de 2010-2011, Subventions et contributions.

	Programme des institutions financières (PIF)	Initiative d'investissement dans les grands projets d'exploitation des ressources et de développement énergétique (IIGPERDE)	Réserve pour pertes sur prêts (RPP)
	Le PIF offre des contributions pour l'établissement, l'expansion ou la diversification des institutions financières autochtones.	L'IIGPERDE, un élément du Plan d'action du Cadre, offre du financement pour soutenir la planification et la faisabilité de grands projets et offre des contributions en apport de capital pour mobiliser le financement commercial.	La RPP, un élément du Plan d'action du Cadre, encourage les institutions financières commerciales à offrir le financement de l'endettement aux entreprises des Premières nations ayant des actifs dans les réserves.
	Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) ou toute institution financière autochtone (IFA) reconnue.	Individus d'ascendance autochtone (Indiens inscrits ou non inscrits, Métis ou Inuit) ou une entreprise autochtone appartenant à la majorité.	Sociétés ou entreprises autochtones (individuelles ou communautaires) qui sont au-delà de la tolérance normale au risque d'une institution financière commerciale.
	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement, expansion ou diversification d'une IFA • Financement de prêts au développement, garanties d'emprunt et autres services financiers aux entreprises autochtones • Établissement et fonctionnement d'une association nationale • Développement institutionnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les activités admissibles pour le PDEA, et • Établissement ou expansion d'un marché de capital à risque privé pour soutenir la participation des entreprises à des grands projets d'exploitation des ressources et de développement énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement ou expansion d'une réserve pour pertes sur prêts consacrée au développement des entreprises autochtones, y compris les dépenses réelles et directes
	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un terrain d'égalité pour les IFA – travailler ensemble pour mieux coordonner le financement disponible afin de réduire les disparités et de miser sur l'expérience acquise • Compétences standardisées dans tout le réseau des IFA • Consulter les IFA pour mieux comprendre les préoccupations et établir un plan pour les alléger • Un cadre de contrôle de la gestion et de responsabilisation devrait être établi pour mieux guider la gestion et les opérations des IFA ainsi que les programmes d'accès au capital • Travailler avec les IFA et l'ANSAF pour établir un ensemble d'indicateurs financiers 	<ul style="list-style-type: none"> • S/O – ce programme a été établi récemment et, ainsi, n'a pas encore entrepris un processus de vérification ou d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • S/O – ce programme a été établi récemment et, ainsi, n'a pas encore entrepris un processus de vérification ou d'évaluation

ANNEXE F – PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES COMMUNAUTÉS – APERÇU

	Programme de développement économique des communautés (PDEC)	Programme de services de soutien des communautés (PSSC)
Brève description	Le PDEC offre un soutien financier de base aux communautés autochtones et inuites pour la prestation d'un service public en vue du développement économique de la communauté.	Le PSSC finance la mise en œuvre de plans nationaux et régionaux pour offrir des services de soutien aux organisations de développement économique des communautés autochtones et inuites. Les services de soutien visent à accroître la capacité économique des organisations communautaires.
Principaux intervenants	Conseils des Premières nations, gouvernements autonomes des communautés autochtones et inuites et autres organisations à qui les bénéficiaires admissibles demandent de réaliser des activités et des projets en leur nom.	Conseils des Premières nations, gouvernements autonomes des communautés autochtones et inuites et autres organisations à qui les bénéficiaires admissibles demandent de réaliser des activités et des projets en leur nom.
Activités admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Dotation et coûts associés • Planification du développement économique des communautés • Initiatives de renforcement des capacités • Élaboration de propositions et mobilisation de ressources financières • Activités de développement économique au nom de la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> • Initiatives de renforcement des capacités pour les organisations de développement économique communautaire nationales et/ou régionales, et/ou le personnel du développement économique communautaire financé par le PDEC • Financement d'associations de développement économique, activités de renforcement des capacités et/ou possibilités de formation
Principales conclusions de la vérification et de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun lien entre le niveau de financement offert, les besoins financiers et les résultats escomptés • Les bénéficiaires sont financés selon une formule, la qualité des documents requis soumis est de peu d'importance • Les documents mentionnés dans l'accord de financement pour établir les résultats escomptés et les exigences redditionnelles ne contenaient pas l'information suffisante pour créer un cadre de responsabilisation efficace • Peu d'éléments de preuve ont été trouvés quant à la surveillance régulière et systématique 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un processus de demande officiel pour les organisations demandant du financement • Développer des modèles pour l'approbation dans le cadre du PSC • Des projets peuvent ne pas être financés uniformément à l'aide de l'arrangement de paiements de transfert approprié • La documentation attendue sur les projets n'a pas été trouvée régulièrement
Budget 2010-2011*	Le budget de l'ensemble de ces programmes pour 2010-2011 est d'environ 89,5 millions de dollars.	

* Source : Basé sur le Budget principal des dépenses de 2010-2011, Subventions et contributions.

Programme d'opportunités économiques pour les communautés (POEC)	Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA)	Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail (IPAMT)
Le POEC offre un soutien financier par projet aux communautés autochtones et inuites qui ont les meilleures possibilités de services publics pour le développement économique.	La SAEA aide les entreprises autochtones en concluant plus de contrats avec les ministères et organismes fédéraux, et les aide à avoir accès au processus d'approvisionnement global.	L'IPAMT est une initiative de partenariat du gouvernement fédéral visant à accroître la participation des Autochtones au marché du travail grâce à des activités de défense des intérêts conçues pour éduquer et informer les employeurs des avantages de l'embauche d'Autochtones.
Conseils des Premières nations, gouvernements autonomes des communautés autochtones et inuites et autres organisations à qui les bénéficiaires admissibles demandent de réaliser des activités et des projets en leur nom.	Individus du patrimoine autochtone (Indiens inscrits ou non inscrits ou Inuit), ou une entreprise autochtone appartenant à la majorité.	Les personnes d'ascendance autochtone (Indiens inscrits ou non inscrits, Métis ou Inuit), les gouvernements municipaux, les organisations syndicales, les universités, collèges et autres établissements d'enseignement, et les sociétés privées et autochtones.
<ul style="list-style-type: none"> • Emploi des membres de la communauté • Développement d'entreprises • Développement des terres et des ressources sous le contrôle communautaire • Accès à des possibilités provenant des terres et des ressources au-delà du contrôle communautaire • Promotion de la communauté comme lieu où investir • Recherche et défense des intérêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Des fonds sont disponibles pour le marketing de la SAEA et augmenter le nombre d'entreprises autochtones figurant actuellement dans la base de données de la SAEA 	<p>Les activités de défense des intérêts peuvent inclure, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Produire et distribuer des documents de sensibilisation; • Organiser et participer à des conférences, des colloques et des ateliers; • Créer, promouvoir et participer à des réseaux d'intéressés; • Organiser des événements de communications associés aux questions d'emploi des Autochtones • Déterminer et promouvoir les meilleures pratiques et des modèles de rôles; • Développer et distribuer des outils de renforcement des compétences et des ressources pour les employeurs; • Faciliter des projets pilotes
<ul style="list-style-type: none"> • Financement pas projet pour développer une infrastructure commerciale • Offrir plus d'orientation quant à la façon dont les projets sont choisis pour le financement • Nécessité d'établir des exigences redditionnelles complètes • Le financement est affecté d'une manière peu susceptible de soutenir les projets uniformément avec les meilleurs impacts 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la connaissance de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones pour le grand public et dans la famille fédérale 	<ul style="list-style-type: none"> • S/O

ANNEXE G – PROGRAMMES DE GESTION DES TERRES ET DE L'ENVIRONNEMENT – APERÇU

	Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves (PGTER)	Régime de gestion des terres des Premières nations (RGTPN)
Brève description	Le PGTER, un élément du Plan d'action du Cadre, offre du soutien financier de base aux Premières nations participantes pour la gestion des terres et offre un programme de renforcement des capacités professionnelles de deux ans dispensé par l'université de la Saskatchewan et l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (NALMA).	Le RGTPN, une initiative dirigée par les Premières nations, est un arrangement de gouvernance sectoriel qui donne aux Premières nations participantes des pouvoirs d'élaborer des lois pour régir leurs terres de réserve, les ressources et l'environnement. Les Premières nations relevant du RGTPN ne sont plus régies par les articles associés aux terres de la <i>Loi sur les Indiens</i> .
Principaux intervenants	Premières nations, conseils tribaux, organisations autochtones, sociétés autochtones et établissements d'enseignement et organisations professionnelles autochtones, et d'autres organisations à qui les bénéficiaires admissibles demandent de réaliser des activités et des projets en leur nom.	Premières nations, conseils tribaux, organisations autochtones, sociétés autochtones et établissements d'enseignement et organisations professionnelles autochtones, et d'autres organisations à qui les bénéficiaires admissibles demandent de réaliser des activités et des projets en leur nom.
Activités admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Voyage, hébergement et frais de scolarité à l'université de la Saskatchewan pour le programme d'accréditation en gestion foncière professionnelle • Voyage et hébergement pour le programme d'accréditation en gestion foncière professionnelle offert par la NALMA • Élaboration de plans d'utilisation des terres, de plans de durabilité environnementale communautaires et de cadres de conformité • Administration de la gestion des terres des réserves et enregistrement d'instruments au Registre des terres indiennes (selon la formule de financement du PGTER) 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et ratification d'un code foncier et d'un plan de gestion de l'environnement • Activités transitoires de la gouvernance des terres en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i> à la LGTPN • Prestation de services d'arpentage externes, par Ressources naturelles Canada, pour assurer la certitude des terres des réserves • Administration de la gestion des terres des réserves et enregistrement d'instruments dans le Registre des terres des Premières nations (selon les formules de financement développemental et opérationnel du RGTPN)
Recommandations spécifiques de la vérification et de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les Premières nations qui sont prêtes à prendre plus d'autonomie peuvent accéder aux programmes existants, par exemple le PGTER et le RGTPN • S'assurer que les programmes de formation appropriés, visant les besoins des Premières nations participantes, sont mis au point et rendus disponibles aux Premières nations dans le PGTER • Évaluer les besoins de financement pour s'acquitter des responsabilités ministérielles de gestion des terres des réserves • Les communications du programme devraient être améliorées auprès de tous les intervenants, notamment les communautés autochtones, les partenaires de la formation et les bureaux régionaux d'AINC • Explorer des options pour réduire les frais de voyage associés au programme de formation, notamment par l'élaboration de cours en ligne 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les Premières nations qui sont prêtes à prendre plus d'autonomie peuvent accéder aux programmes existants, par exemple le PGTER et le RGTPN • S'assurer que les programmes de formation appropriés, visant les besoins des Premières nations participantes, sont mis au point et rendus disponibles aux Premières nations du RGTPN • Évaluer les besoins de financement pour s'acquitter des responsabilités ministérielles de gestion des terres des réserves • Les communications et la collaboration avec tous les intervenants devraient être améliorées
Budget 2010-2011*	Le budget de l'ensemble de ces programmes pour 2010-2011 est d'environ 50,5 millions de dollars.	

* Source : Basé sur le Budget principal des dépenses de 2010-2011, Subventions et contributions.

	Programme de gestion des sites contaminés (PGSC)	Programme des baux commerciaux (PBC)
	Le PGSC offre du financement aux Premières nations, en partenariat avec le secrétariat du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, pour l'évaluation et l'assainissement des sites contaminés sur les terres des réserves afin de réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement.	Le PBC offre du financement pour les levés, les évaluations des sites environnementaux et d'autres activités associées aux baux commerciaux et aux désignations dans les réserves pour soutenir le développement économique.
	Premières nations vivant sur les terres ayant un système de classification national connu pour les sites contaminés de catégorie 1 ou 2, bandes, établissements et communautés, conseils de district, chefs et conseils, conseils tribaux, organisations, associations et institutions autochtones.	Premières nations, organisations autochtones et d'autres organisations à qui les bénéficiaires admissibles demandent de réaliser des activités et des projets en leur nom.
	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des sites éventuellement contaminés et évaluation de ces sites • Surveillance et/ou assainissement des sites contaminés • Mesures préventives pour atténuer le potentiel d'une future contamination 	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation des terres et processus d'approbation communautaire • Prestation de services d'arpentage (levés officiels) par Ressources naturelles Canada • Évaluations environnementales pour déterminer l'état des terres • Autres activités approuvées pour lesquelles une Première nation met de côté des terres à une fin commerciale
	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre un examen de la gestion du programme avant son renouvellement afin d'améliorer le rendement et la gestion du programme • Envisager de créer un nouveau pouvoir de financement qui offre des fonds spécialisés pour soutenir les politiques et les programmes ministériels visant les sites contaminés • Élaborer une stratégie complète des ressources humaines pour la prestation du programme qui vise les problèmes de ressourcement, tant internes qu'externes, y compris l'élaboration d'une stratégie qui encourage la formation et le développement des compétences des Autochtones • Rehausser les liens intra-ministériels que les programmes visant les sites contaminés ont avec les principales stratégies ministérielles, y compris les liens concernant la protection de l'environnement, la gestion foncière, le développement économique, la consultation et les contrats 	<ul style="list-style-type: none"> • N/A

